

MONTAGE D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Marche à suivre pour la création de votre compte internet :

❶ Se munir du dernier avis d'imposition sur les revenus de l'ensemble des occupants du logement et d'une adresse mail.

❷ Aller sur le site :

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>

❸ Cliquer sur « Commencer ma démarche » : vous devez saisir le numéro fiscal et la référence de l'avis qui sont indiqués sur votre avis d'imposition sur les revenus



❹ Suivre l'ensemble des étapes (si nécessaire, ajouter les avis d'imposition de tous les occupants du logement). Créez votre compte (mot de passe).

Activez votre compte en cliquant sur le lien reçu par mail.

Pour finaliser l'activation, reconnectez-vous à votre compte et cliquez sur « continuer ».

A ce stade, URBANiS prend la main et complète le dossier de demande de subventions avec les éléments que vous lui transmettez (devis, RIB, autres pièces demandées).

❺ Une fois votre dossier complété par URBANiS, vous recevez un mail de proposition, que vous devez valider (« Je dépose ma demande d'aide »).

Vous recevez alors par mail un accusé de réception de votre dossier.

Votre demande est alors transmise au Département de l'Hérault, délégataire des aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), pour instruction.

Vous recevrez une notification de subvention une fois le passage en Commission.

Si besoin d'aide, nous contacter : 04 67 73 61 76.